

A. Kleybens

M. Ribot croit "apercevoir le terme de cette horrible guerre". Autrement dit, il doit

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot
Téléphone : GUY. 02-71, BERG. 40-81
Avers minuit : GUY. 59-89

Directeur :

GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS

1 An 18 fr. 6 Mois 9 fr. 3 Mois 4 fr. 50 1 MOIS 1 fr. 50

Un Avocat qui ne veut pas plaider Des juges qui oublient de juger

On n'en finira donc jamais avec cette affaire Maggi ? Qui peut avoir intérêt à la faire traîner de la sorte ? Car je reprends avec un paisible entêtement exaspère tout ensemble celui qui attaque les Maggi et celui qui les défend (je ne serais pas autrement surpris qu'ils soient de même) :

On les Maggi sont des espions allemands, et alors qu'est-ce qu'on attend, non seulement pour les coffrer, mais pour les fusiller ? On les Maggi ne sont que des marchands de lait et de bouillon, français ou suisses, et alors, qu'est-ce qu'on attend pour leur fiche la paix ?

Il y a d'ailleurs une façon toute simple de tirer au clair cette affaire obscure et embrouillée à plaisir, c'est de juger enfin le procès toujours pendante. Est-ce encore des « convenances » d'avocat qui le retardent ?

Si les terribles accusations portées contre les Maggi avaient la moindre apparence de fondement, on ne comprendrait déjà pas très bien que M^e Millerand eût consenti à plaider leur cause. Comment le même homme, si avocat qu'il fût, pouvait-il se charger à la fois de la défense nationale et de la défense des espions ?

Cette remarque était d'abord une présomption d'innocence en faveur des Maggi, mais elle ne suffisait tout de même pas à les disculper, et l'on s'expliquait mal que M^e Millerand n'eût pas le cœur de se débarrasser d'une cause dont le caractère est trop spécial pour qu'on n'ait pas fini par le rendre solidaire de ses clients. Sans doute, lorsqu'il était ministre de la guerre, M^e Millerand avait cette excellente excuse de vaquer à des besognes plus urgentes. Mais à peine fut-il tombé du pouvoir que, dès le lendemain, il reprit avec ostentation sa robe d'avocat. Depuis l'année dernière, le Parlement lui a fait des loisirs, comment et pourquoi M^e Millerand n'a-t-il pas encore trouvé le temps de plaider l'affaire Maggi ? S'il ne dépend pas de lui seul qu'elle soit soumise aux juges, qui donc oublie de l'inscrire au rôle ? À voir s'envenimer les polémiques qu'elle soulève, n'y a-t-il pas un intérêt d'ordre public à la liquider le plus tôt possible ?

Hier encore, à l'assemblée générale de l'Œuvre sociale du bon lait, M. Ambroise Rendu, conseiller municipal, a cru devoir dire de l'affaire Maggi : « J'ai monté le dossier l'an dernier et vous savez tous que les accusations lancées sont l'œuvre de la concurrence commerciale. » Bien que M. Ambroise Rendu soit monarchiste, cette déclaration lui a valu une bordée d'injures du journal qui passe pour l'organe du duc d'Orléans. La bordée d'injures n'a pas d'importance ; mais le témoignage est à retenir. De quelle concurrence a voulu parler M. Ambroise Rendu ?

Le même journal royaliste a publié, en décembre, une lettre violente que j'adressai au Syndicat des crémiers et qui se terminait par ce défi :

Seriez-vous sincère dans cette affaire ? En ce cas, prouvez-le. Prouvez-le en acceptant que, devant vous, à la Chambre de commerce de Paris, et en présence d'une commission nommée par elle, nous apportions les preuves de tout ce que nous avons avancé (sur les Maggi). Acceptez-vous ?... Si vous refusez, vous êtes jugé !

Appréhendant, moi aussi, d'être « jugé » si vite, j'acceptai sur l'heure le rendez-vous, — ce qui me valut, le 13 décembre, cette nouvelle lettre :

Vous avez bien voulu accepter le débat contradictoire que nous vous offrons devant la Chambre de commerce de Paris, ou ses représentants, au sujet des affaires Maggi.

Nous saisissons officiellement la Chambre de commerce de cette affaire et nous vous préviendrons de la date des débats... Veuillez, etc.

Pour le Syndicat :
Le Président, A. ROULLON.

Depuis lors, je n'en ai plus eu de nouvelles. Le Syndicat des crémiers s'est-il ravisé ? La Chambre de commerce a-t-elle estimé cette procédure insolite et superflue ?

Comme elle aurait eu raison ! Ce n'est, en effet, ni à elle, ni à nous, de se prononcer sur une affaire dont les tribunaux sont régulièrement saisis. Le plus curieux, c'est qu'à l'heure même où j'acceptais le rendez-vous des crémiers, pour qu'ils ne pussent pas se méprendre sur mes intentions, je recevais une longue réputation de leurs dires par la Société laitière Maggi ; et voyant qu'il ne suffisait pas de faire appel à mon « impartialité » pour en obtenir l'insertion, la Société Maggi l'exigeait bientôt par sommation d'huisier, osant me menacer d'un procès, qui, bien entendu, n'est pas venu plus que les autres.

Tout cela, c'est du bouillon pour les chats. Je n'ai pas qualité pour tenir le rôle d'arbitre entre les crémiers et les laitiers. Oui ou non, y a-t-il encore des juges à Paris ? S'il y en a, pourquoi ne jugent-ils pas l'affaire Maggi ?

Gustave Téry

"Menschen-Material"

On s'indigne volontiers chez nous de voir le haut commandement boche employer, pour désigner ses soldats, le mot de matériel-hommes.

On a tort. On aurait raison si cette expression s'appliquait à des soldats français, qui sont des hommes, des citoyens, des individualités pensantes et débouillantes. Mais les soldats allemands ne sont qu'un rouage de la machine à tuer. Tout au plus peut-on les assimiler à des moteurs qui rendent plus ou moins, selon la qualité ou la quantité du carburant dont on les emplit.

C'est ainsi que, pour leur faire prendre Verdun, on n'avait pas cherché à les électriser par des discours patriotiques, qui, sans remplacer la soupe chaude, ajoutaient à celle-ci le cordial nécessaire, aux temps révolutionnaires et napoléoniens. L'état-major boche les avait suralimentés !

Trois livres et demi de viande et six litres de café quotidiens à chaque assaillant devaient dégager le calorique nécessaire pour précipiter la victoire allemande.

Vous voyez-vous partant à l'assaut avec trois livres et demi de bidoche et six litres de liquide dans le ventre ?

Les Boches firent ce tour de force. Cette quantité de carburant n'ayant pas suffi pour prendre Verdun, les historiens allemands seront fondés à écrire que, si les soldats boches des colonnes d'assaut avaient été mis à même d'ingurgiter chacun sept livres de bœuf et douze litres de café, ils n'auraient fait qu'une bouchée de Verdun pour leur dessert.

Une erreur de calcul, quoi ! Il faut savoir se servir de son matériel.

Un Ouvrier

Le général Cadorna arrive aujourd'hui

Le général Cadorna sera, aujourd'hui, l'hôte de Paris. Il y débarquera à la gare de Lyon, à huit heures du matin. Les acclamations chaleureuses qui lui réserve la population parisienne lui exprimeront toute notre affectueuse admiration.

Cadorna est un soldat dans toute l'acceptation du mot. Sa personne, à la fois osseuse et robuste, révèle l'énergie et la maîtrise de soi-même. Son accueil est simple, son sourire franc et cordial, et l'extrême mobilité de ses gestes et de ses mouvements indique une activité sans cesse en éveil.

Il faut le voir dans son bureau de généralissime : une large table couverte de cartes ; sur un meuble, entre deux fenêtres, l'ogive d'un 305 autrichien, semblable à quelque bibelot japonais ; dans un étui de cuir fauve, deux clés énormes et grossières, celles de la forteresse de Monfalcone. Et c'est tout. L'obus et les clés, la bataille et la victoire, l'obstacle et le résultat.

« L'art de la guerre, a-t-il écrit, doit s'inspirer du pur et simple bon sens. » Il est le premier à appliquer ce grand principe. Pour lui, le succès est la preuve du mérite. L'officier qui réussit lui apparaît comme un bon chef. Celui qui échoue, il le tient pour inférieur, sans autre espèce de considération.

Le prince de Serbie arrive demain

Ne vous y trompez pas ! C'est un très grand prince qui va entrer à Paris demain. Il n'a plus un centime, et je le trouve aussi splendide que le roi d'Angleterre. Il n'a plus un pouce de terre, et il est plus imposant — à mon sens — que le tsar de Russie. S'il n'y avait pas le roi des boches de l'Yser, je dirais que c'est le plus grand de nos alliés, puisqu'aucun n'a souffert davantage de sa personne pour une cause plus sacrée.

Il a tant souffert qu'il ne lui reste que son manteau troué de balles et son épée, avec cent cinquante mille hommes qui, là-bas, à Corfou, sont encore prêts à mourir pour lui.

C'est une question de savoir à quel peuple appartient aujourd'hui, en Europe, le premier rang dans l'échelle des valeurs morales : au peuple belge ou au peuple serbe ?

Le Belge détient une supériorité initiale : il a librement voulu son martyre ; il pouvait l'éviter au prix d'une lâcheté. Le Serbe n'a pas eu le mérite de ce choix ; il était l'agneau guigné par le loup. Mais, par la suite, le Serbe a plus saigné, dans des conditions de dénuement matériel plus atroce, plus loin de tout secours, et sans asile !

Je n'ignore pas que, si Albert de Belgique venait à Paris, notre admiration se teinterait de gratitude : la résistance de Liège nous a donné le temps de sauver Paris. Les Serbes n'en ont pas tant fait. En revanche, nous avons contracté vis-à-vis d'eux une dette d'une autre nature : la diplomatie alliée les a empêchés d'écraser sous leur talon la vipère bulgare, alors qu'elle dressait déjà sa tête sifflante et que nous nous obstinions à la prendre pour une couleuvre qu'on apprivoise avec du lait.

Aussi, quand M. Poincaré et M. Briand iront à la gare de Lyon recevoir le prince des Serbes, faut-il que tout Paris lui fasse une de ces réceptions comme notre République n'en fait pas volontiers aux puissants ni aux prospères. Elle les réserve au malheur. Jamais la Serbie ne nous a paru plus grande. Nous le lui montrerons demain.

Maurice de Waleffe

Les Communiqués

15 heures

A l'est de la Meuse, après un violent bombardement, l'ennemi a dirigé hier, en fin d'après-midi, une attaque assez vive contre notre front VAUX-DAMLOUP. Refoulés par nos tirs de barrage, les Allemands ont complètement échoué dans leur tentative. On ne signale, au cours de la nuit, aucune action de l'infanterie ennemie ; l'activité de l'artillerie a été intermittente dans tous les secteurs de la région de VERDUN.

Nuit calme sur l'ensemble du front.

23 heures

Au nord de REIMS, notre artillerie a exécuté des tirs de destruction sur les tranchées ennemies de LA NEUVILLE et de la ferme du GODAT. Activité marquée de nos batteries dans la région de LA VILLE-AU-BOIS.

Dans la région au nord de VERDUN, le bombardement s'est sensiblement ralenti au cours de la journée. L'ennemi n'a fait aucune tentative d'attaque.

Au nord-est de SAINT-MIHIEL, notre artillerie lourde a canonné les dépôts de ravitaillement ennemis de VARVINAY.

Rien à signaler sur le reste du front.

LA GUERRE AÉRIENNE

Dans la région de Verdun, un de nos avions a abattu un appareil ennemi, qui est tombé en flammes dans nos lignes, près de Montzeville.

Cinq de nos avions bimoteurs ont bombardé la gare de Metz-Sablons, les dépôts de munitions ennemis près de Château-Salins et l'aérodrome de Dieuze. Trente obus de gros calibre ont été lancés au cours de cette expédition, dont vingt sur la gare de Metz.

Un de nos groupes de bombardement, composé de vingt-trois avions, a jeté soixante-douze projectiles sur le champ d'aviation d'Habsheim et sur la gare de marchandises de Mulhouse. Des avions ennemis, lancés à la poursuite des nôtres, ont engagé avec eux une bataille aérienne au cours de laquelle un avion français et un allemand se sont descendus mutuellement à coups de mitrailleuse. Deux autres avions allemands sont tombés en flammes et trois des nôtres, touchés sérieusement, ont dû atterrir en territoire ennemi.

Toujours l'adjudant Navarre

L'adjudant Navarre a abattu son septième avion allemand dans la région de Verdun. L'appareil ennemi est tombé dans nos lignes.

La Guerre en papier

(SUITE)

Nous avons lu, dans la tranchée, la lettre si intéressante et si vraie du capitaine Z..., concernant la guerre en papier. (L'Œuvre du 24 février.) Je vais, si vous le voulez bien, y ajouter un exemple.

Je suis depuis plusieurs mois en première ligne ; les quelques jours de repos, — expression impropre, puisqu'il s'agit, pendant ce temps, de revues, de prises d'armes, d'exercices, de terrassements sans fin, qui fatiguent les hommes plus que la vie des tranchées et qui augmentent de 300 0/0 le nombre quotidien de nos malades, — ces jours de « repos », dis-je, sont passés dans un village à moitié démoï et sans ressources. Je m'aperçois que mes vêtements s'usent ; il me faut une pèlerine et une enlote de drap que le tailleur de la compagnie me confectionnera tant bien que mal. C'est ici qu'intervient le Père Plume. Je rédige une demande tendant à obtenir 2 mètres 75 de drap bleu horizon au prix de 10 fr. 50 le mètre. L'officier chargé des « détails » hausse les épaules et renvoie ma demande aux tranchées, où il ne vient même pas pour nous payer notre solde ! J'y dois joindre :

- 1° Un bon régulier ;
- 2° Une autorisation spéciale.

Je copie le texte du bon que je dois fournir :

X^e ARMÉE SERVICE DE L'HABILLEMENT
1^{re} Division NOM _____
2^e Régiment GRADE _____
EMPL. _____
Bon pour la quantité de drap (bleu clair) indiquée ci-après :

QUANTITÉ REMARQUÉE (en mètres)	PAIX DU MÈTRE DE DRAP	DÉCOMPTÉ	OBSERVATIONS

A remettre par l'officier gestionnaire au magasin d'habillement.

A _____ le _____ 1916.
Signature de l'intéressé.

Vu et transmis :

LE CHEF DE CORPS

Vu bon à délivrer :

Le Sous-Intendant chargé de la surveillance du magasin administratif.

Reçu la quantité de _____ m. de drap au nom de M. (nom, grade, emploi) en vertu de l'autorisation ci-annexée et versé la somme de _____ montant du décompte ci-dessus.

Signature du Gestionnaire, A _____ le _____ 1916.

Signature du réceptionnaire autorisé.

Vu :

LE SOUS-INTENDANT MILITAIRE.

Voilà pour le bon ; passons à l'autorisation réclamée :

Le (nom, grade, emploi) du (corps ou service) autorisé M _____, officier d'administration du Service de l'Intendance de la 1^{re} division, à recevoir du magasin administratif, en mon nom, le drap demandé d'autre part et à en effectuer le paiement.

A _____ le _____ 1916.

Signature de l'officier d'administration :

Signature de l'intéressé :

Ainsi, pour que je puisse obtenir, moi officier du front, 2 mètres 75 de drap pour remplacer mes vêtements usés au service du pays, drap que je paie de mes deniers et que je recevrai sans doute dans deux mois au plus tôt, je dois rédiger trois pièces :

- 1° Une demande ;
- 2° Un bon ;
- 3° Une autorisation ;

et obtenir, sur lesdites pièces, le nombre respectable de neuf signatures :

- Une signature de mon chef de corps (colonel) ;
- Une du sous-intendant chargé de la surveillance du magasin administratif ;
- Une du sous-intendant militaire ;
- Une du réceptionnaire autorisé ;
- Une du gestionnaire ;
- Une de l'officier d'administration ;
- Trois de l'infortuné « intéressé » que je suis !

Et nous sommes au vingtième mois de guerre. Les Allemands sont à Noyon.

Lieutenant H...

L'ŒUVRE
DIT
CE QUE
PENSE
HAUT
LE MONDE
BAS

Après la guerre La clause de la nation la plus favorisée

Par l'article 11 du traité de Francfort, la France et l'Allemagne ont placé leurs échanges sous le régime « de la nation la plus favorisée ». Conformément à cette clause, tout avantage ultérieurement consenti par l'un des partenaires à une tierce puissance profite immédiatement et de plein droit au co-contractant. Le troisième paragraphe de l'article 11 spécifie bien que les signataires restreignent ainsi leur mutuelle liberté dans leurs rapports avec six Etats seulement : l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche-Hongrie et la Russie. Mais comme, depuis 1871, la presque totalité des nations civilisées ont signé, avec l'une ou l'autre de ces six puissances, des traités où est inscrite la clause de notre article 11, on voit que l'ensemble de nos échanges internationaux est, directement ou non, atteint par la convention de Francfort.

Les plénipotentiaires de 1871 acceptèrent la clause de la nation la plus favorisée comme une transaction. Bismarck aurait préféré un renouvellement du traité de commerce libre-échangiste signé en 1862 entre la France et le Zollverein, devenu Empire d'Allemagne ; les représentants de la France, Jules Favre et surtout Pouyer-Quertier, qui n'oubliait pas ses origines industrielles, souhaitaient que notre pays recouvrât le plus tôt possible l'entière liberté de ses tarifs ; la clause de l'article 11 parut aux uns et aux autres réserver l'avenir, avec la garantie qu'il n'y aurait pas de guerre douanière entre la France et l'Allemagne. Cette idée n'était pas, en somme, déraisonnable, mais l'erreur fut d'insérer dans un traité politique, qui est perpétuel par essence, des clauses économiques qu'il eût mieux valu laisser mobiles, en raison de la variété des relations auxquelles elles s'appliquent.

En fait la clause de la nation la plus favorisée est une gêne pour celui des partenaires qui veut faire, à l'égard des tiers, une politique économique plus active. Tour à tour, de 1871 à la fin du dix-neuvième siècle, la France et l'Allemagne en ont profité ou s'en sont trouvées incommodées. L'Allemagne est entrée en 1879 dans la voie du protectionnisme, qui ne défendit d'abord que l'industrie (1879-1885), puis fut étendu à l'agriculture par les lois de 1885 et 1887 sur l'importation des céréales, enfin fut renforcé, sur tous les articles, depuis 1902. Les tarifs de 1902 ont été aggravés ultérieurement par la méthode des « spécialisations » douanières, dirigée contre les importations de la France ; ainsi on distingue les vermouths des vins préparés avec infusion d'épices, afin d'accorder aux produits italiens des dégrèvements que les nôtres ne puissent pas réclamer.

Nous avons, quant à nous, repris en 1892 la maîtrise de nos tarifs, mais l'article 11 nous a obligés à comprendre l'Allemagne dans le bénéfice de concessions que nous fîmes, par exemple, à la Suisse, en 1895 et en 1906. Dans les premières années du vingtième siècle, l'exportation allemande, singulièrement plus vigoureuse ou, pour mieux dire, plus agressive que la nôtre, nous a supplantés sur beaucoup de marchés. Après avoir ainsi gagné l'avance, l'Allemagne songea, peu avant la guerre, à négocier avec nous un traité de commerce qui consoliderait partout ses positions acquises ; elle eût volontiers fixé contractuellement, non seulement les tarifs proprement dits, mais les formalités douanières, toujours dans la même intention de nous lier, alors qu'elle ne nous croyait pas capables de réagir.

Telle que l'appliquait l'Allemagne, sans véritable réciprocité, la clause de la nation la plus favorisée n'était plus pour nous qu'une gêne ; ainsi, les fabricants allemands, soutenus par les primes à l'exportation de leurs syndicats, venaient enlever chez nous des commandes de locomotives, tandis que leurs règlements intérieurs ne permettaient même pas aux étrangers de figurer dans leurs adjudications. La clause qui, entre nations fidèles aux principes loyaux du fair play, peut être une des règles du jeu du commerce, n'est plus qu'une sujétion insupportable en face d'une puissance qui s'érige systématiquement au-dessus de toutes les traditions du droit international.

Aujourd'hui, l'Allemagne, toujours imbuë du dogme de sa supériorité économique, essaie, comme nous le montrons dans un précédent article, de s'assurer une sorte de chasse gardée sur le territoire de ses actuels alliés. Mais elle ne se dissimule pas que ceux-ci, en 1913,

lui prenaient seulement 20 pour cent de ses exportations, tandis que les nations de l'Entente en recevaient 44 pour cent, dont 18,5 pour l'Empire britannique et plus de 8 pour la France (colonies comprises). Il faudra donc, opinent les économistes allemands, obliger les Alliés à conserver la clause de la nation la plus favorisée, reconnue aujourd'hui comme très profitable à l'exportation allemande ; d'autre part, on aura soin d'y introduire une dérogation permettant des accords spéciaux entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et ses autres associés.

Je pose zéro et je retiens tout, telle est la formule allemande. Les Alliés doivent s'en persuader aujourd'hui et s'en souvenir demain, quels que puissent être les arguments de détail en faveur d'une clause (intégrale ou réduite à certains articles) de la nation la plus favorisée. Nous devons prendre la résolution formelle de la bannir rigoureusement de nos futures relations avec l'Allemagne. Aussitôt après la paix, les nations germaniques tenteront de déverser sur le monde les stocks, actuellement immobilisés, de leurs usines ; ce sont leurs suprêmes instruments de crédit ; tous les marchés en seront faussés si les Alliés ne s'inquiètent pas de contrôler les transports pendant une période transitoire et ne refusent pas d'accorder ensuite aux ennemis d'aujourd'hui l'avantage d'un traitement commercial dont ils ne demeurent pas toujours les maîtres. Les événements présents démontrent avec éclat qu'il ne faut prendre avec l'Allemagne aucun engagement quelconque qui ne soit strictement défini ; la clause de la nation la plus favorisée est précisément le contraire. C'est assez pour que nous n'en voulions plus.

Henri Lorin,
professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Assez de Potins !

L'annonce, par les Allemands, de l'enlèvement du fort de Vaux paraît au critique militaire du *Journal de Genève* un mystère dont il sera, dit-il, des plus intéressants de demander l'explication à une future documentation.

On peut, en effet, se demander les raisons d'un mensonge difficile à soutenir longtemps.

Quelle faible que soit la psychologie boche, on ne peut admettre que nos adversaires se soient exposés avec autant de légèreté à avouer un échec imaginaire, celui de la reprise du fort par l'ennemi, pour couvrir cette fausseté.

L'écrivain suisse suppose que les moyens réunis étaient tellement puissants et la préparation tellement soignée que la réussite leur paraissait certaine. C'est toujours la vente de la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Je me permettrai d'émettre une autre hypothèse.

Le fort de Vaux est situé sur une hauteur dont il porte le nom. Ce fort, à la suite du bombardement intensif auquel il a été soumis, a été bouleversé de fond en comble. Terrassements, cuirasses et béton se sont effondrés en même temps. Mais, autour d'un fort, existent des batteries secondaires, dont les débris, après bombardement, sont absolument semblables à celles de l'ouvrage principal lui-même.

Or les Allemands ont réussi, un soir, à monter sur le plateau. Ils ont dû en déguerpir au plus vite, c'est certain. Il est toutefois possible qu'à un moment donné, quelque élément ait pénétré dans une des batteries en question. Que le chef de cet élément se soit cru dans le fort lui-même, la nuit et l'imagination aidant, la chose est encore possible.

Il en aura rendu compte à « Herr Hauptmann » qui aura transmis à « Herr Major », puis à « Herr Oberst », et c'est ainsi que la nouvelle triomphale aura pu gagner Berlin.

Si je donne cette explication, ce n'est pas pour le plaisir de disculper les Boches et de les faire passer pour moins menteurs qu'ils ne sont, mais pour nous mettre en garde nous-mêmes contre les nouvelles trop vite répandues !

Ah ! ces nouvelles qu'on colporte avec tant de hâte et si peu de réflexion, nos ennemis n'en ont pas seuls le privilège !

Combien d'inepties avons-nous entendu débiter depuis que cette bataille de Verdun est engagée ! Et cela non pas sur la place du marché, au Café du Commerce ou dans les loges de concierges, mais aussi bien dans les salles de rédaction et jusque dans les couloirs du Parlement.



Ces bruits parviennent certainement jusqu'aux oreilles du gouvernement. Il lui appartient de les démentir.

Il faut que cette campagne de suspicion contre le commandement cesse, une fois pour toutes.

Que le commandement n'ait pas eu toujours le talent nécessaire, c'est possible — bien que, comme je l'ai souvent dit déjà, la forme qu'affecte la guerre actuelle demande plus de moyens physiques que de moyens intellectuels.

Mais, en tout cas, il n'a jamais failli ni au devoir ni à l'honneur. Il importe de ne pas laisser plus longtemps croire le contraire.

Général Verraux

La première du général Rogues

Le nouveau ministre de la guerre vient d'adresser sa première circulaire au général commandant en chef et aux généraux commandants de région.

Je vous prie de vouloir bien rappeler aux officiers et sous-officiers placés sous vos ordres que le bénéfice du moratorium ne saurait être invoqué par eux pour ne pas effectuer le paiement des termes échus de leur loyer.

Le moratorium, en effet, a été institué pour tous ceux dont la situation matérielle a été modifiée d'une façon indiscutable par la guerre ; il ne s'applique pas à ceux qui n'ont pas eu à souffrir.

Le locataire qui peut se libérer est tenu de le faire sans invoquer le bénéfice des décrets.

C'est ainsi qu'on ne saurait admettre que ceux dont les traitements, appointements ou salaires n'ont subi aucune réduction, comme c'est le cas des diverses catégories de fonctionnaires, n'acquittent pas le montant de leur loyer.

Tels sont les principes qui ont présidé à la préparation des décrets moratoires.

Les officiers et sous-officiers doivent donc se faire un devoir de tenir les engagements qu'ils ont souscrits en temps de paix, puisque, sauf de rares exceptions, leur situation pécuniaire n'a pas été atteinte par la guerre.

Il s'agit là, même en dehors de toute question de fait, d'un exemple à donner par ceux dont l'autorité morale ne doit subir la moindre atteinte dans les circonstances que nous traversons.

Je compte que cet exemple sera donné par tous sans exception.

ROQUES.

Les Sinistrés des Départements envahis au Palais du Trocadéro

Ainsi que nous l'avons annoncé, les sinistrés des départements envahis : Aisne, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, Vosges, ont assisté hier après-midi à l'assemblée générale de la Fédération des Associations départementales, au palais du Trocadéro. Plus de 5.000 d'entre eux se pressaient dans la salle des fêtes.

Sur l'estrade, autour de M. Louis Nicolle, président de la Fédération et président de l'Association des sinistrés du Nord, avaient pris place les présidents de chaque association départementale : MM. G. Baillet, Paul Courta, Escany, Henri Faure, Eugène Gosset, René Laederich, E. Mahot, Maurice de Wendel, le secrétaire général, M. Ch. Dufour, le trésorier, M. Adrien Maurice, et tous les membres du comité directeur de la Fédération, ainsi que tous les sénateurs et députés du groupe parlementaire des départements envahis.

Après la lecture du rapport sur les travaux de la Fédération, l'approbation des comptes présentés par le trésorier et les discours prononcés par MM. Escany, Louis Mazin et G. Bienaimé, l'assistance a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les sinistrés réunis dans la salle des fêtes du Trocadéro, au nombre de 5.000, appartenant à toutes les régions envahies et à toutes les conditions sociales, réclament énergiquement la mise à l'ordre du jour de la Chambre, pour la rentrée de Pâques, et le vote immédiat de la loi spéciale destinée à régler les conditions d'exercice du droit à la réparation complète des dommages matériels résultant de faits de guerre, proclamé par la loi du 26 décembre 1914 ;

« Ils protestent contre tout nouveau retard dans le vote de cette loi qui leur est promise et qu'ils attendent en vain depuis quinze mois, retard qui ne ferait qu'aggraver les épreuves et les angoisses des sinistrés de l'un et de l'autre côté du front, et rendrait plus douloureux le sacrifice des soldats originaires des régions envahies au moment où ils meurent pour la patrie ;

« Ils demandent que le Parlement applique dans leur intégralité les principes posés par la Fédération et ils insistent notamment sur les points suivants :

« 1° Que la réparation s'étende à tous les dommages sans exception, pourvu que ceux-ci résultent de faits de guerre, protestant contre toute restriction qui pourrait être apportée à ce principe ;

« 2° Qu'afin de mieux apprécier et évaluer les dommages dans leur diversité, ceux-ci soient divisés en catégories non limitatives ;

« 3° Que la procédure de constatation et d'évaluation des dommages soit modifiée de façon à assurer dans la composition et le fonctionnement des commissions plus de compétence, d'équité et de célérité ;

« Ils protestent contre toute atteinte aux principes de liberté, de justice et d'égalité des citoyens devant la loi, principes qui seraient violés par l'obligation du rempli, par les abattements et par toute disposition législative contraire au droit commun ;

« Ils entendent que la loi leur assure, dès l'évaluation du dommage, la délivrance d'un titre de créance et les moyens d'obtenir le paiement rapide de leur indemnité ;

« Ils reconnaissent les efforts faits par le groupe parlementaire des départements envahis, en lui demandant toutefois d'intervenir à la tribune pour obtenir du patriotisme et de l'esprit de solidarité du Parlement tout entier le vote immédiat de la loi. »

Hors d'Œuvre

Eh ! bien... rossons le Commissaire

Je me suis attiré une fâcheuse affaire avec un personnage qui n'est pas tous les jours commode.

Dans un récent article à propos de films cinématographiques, je disais que d'autres produits de l'imagination humaine, même avec les meilleures intentions du monde, n'avaient pas davantage pour résultat la moralisation de la jeunesse... J'incriminais la bonne Mme de Ségur, née Rostopchine, et je faisais le procès de Guignol, cher à notre enfance.

Guignol se rebiffe ; c'est assez dans son caractère... Il me répond par la voix du journal qui porte son nom et qui se publie à Lyon.

Guignol est d'avis qu'on peut battre une femme, à condition que ce soit avec des fleurs ; et il a gentiment enquirandé sa trique.

« Eh quoi ! me dit-il, c'est vous, Madame Zette, qui me reprochez de donner aux enfants le mauvais exemple en rossant le commissaire ? Voilà un grief injuste autant qu'imprévu... Etes-vous donc d'avis, aujourd'hui, d'hypertrophier chez les jeunes Français la bosse du respect et ce culte terrifié de l'autorité qui va jusqu'à l'abolition du sens du juste et de l'injuste ?... Faut-il que la nouvelle génération, elle aussi, se prosterne devant le chef de gare parce qu'il a une casquette galonnée, devant M. Lebreure parce qu'il est de l'autre côté du guichet, et devant Anastasie parce qu'elle possède une grande paire de ciseaux ?... Apprenons-lui, au contraire, à passer tranquillement devant le chapeau de Gessler et à rire du mannequin qui se trouve dans le cerisier... Croyez-moi, Madame Zette, le commissaire a besoin d'être rossé de temps en temps, pour acquiescer à une juste notion de ses droits et de ses devoirs... Et vous-même, à l'Œuvre, il me semble que vous ne vous privez guère de rosser le commissaire. »

Fort bien, Guignol. Votre apologie est très supérieure à celle que présentait Sororat lorsqu'il fut accusé, lui aussi, de corrompre la jeunesse. Et vous n'êtes pas un gaillard à boire la cicé.

Continuez donc... continuons donc à rosser le commissaire, pour son bien.

ZETTE.

Croix de Guerre

Un de nos abonnés, lieutenant d'infanterie dans les tranchées, nous signale un moyen très simple de donner à la croix de guerre toute sa valeur et toute sa signification.

Une simple petite agrafe suffirait, portant ce mot : *armes ou services*, suivant que la citation aura été emportée au bout d'une baïonnette ou d'un... porte-plume.

De telle sorte que la croix de guerre de tous les Cognac-juniors indiquerait : « Services ».

L'idée est excellente, et nous la soumettons à M. Maginot, qui s'est déjà préoccupé de cette question.

Qui peut plus peut le moins

Qui nous expliquera les fantaisies de l'administration du service postal militaire ? Sa « dernière » nous est signalée du front par un groupe de tirailleurs algériens :

Nos parents, de Constantine et d'Alger nous envoient des colis qui parviennent jusqu'à Paris et de là sont réexpédiés à leurs envoyeurs pour défauts d'emballage. Cela se produit assez souvent.

Ne trouvez-vous pas bizarre qu'un colis soit assez solide pour arriver jusqu'à Paris et même pour retourner à Constantine, mais pas assez pour parvenir au front ?

Fathma-Anastasie

On aurait pu croire qu'Anastasie, se déguisant en Fathma pour aller « travailler » en Tunisie, prendrait un peu de la docilité et du fatalisme particulier à la femme arabe.

Illusion, illusion ! Elle opère là-bas avec autant de désinvolture qu'ici, sans se soucier de donner la moindre apparence de raison aux arrêtés qu'elle rend. C'est ainsi que, le 3 mars, sans doute parce qu'elle avait mal dormi et se sentait du vague à l'âme, elle a ordonné à la douane de saisir tous les exemplaires de l'Œuvre. Pourquoi ? Mystère et censure ! Fort heureusement, la nuit suivante dut lui être meilleure car, le lendemain matin, elle daigna lever son interdiction et autoriser la mise en vente.

Le Gautier bey, qui exécute sur le sol africain les ordres de Fathma-Anastasie ne pourrait-il pas apposer plus de mesure dans ses « iradés » ? Et n'y a-t-il pas quelque autorité supérieure pour surveiller ses fantaisies ?

Les mystères de la Censure

Il s'agit, pour une fois, de la censure théâtrale.

Un de nos confrères avait tiré d'une de ses pièces un film cinématographique, qui fut interdit par la censure : il y avait, dans cinq tableaux, un général allemand en petite tenue.

Notre confrère s'inclina... Et il cher-

cha à se consoler en allant, au cinéma, voir se dérouler les films des autres.

Dernièrement, il tomba sur une représentation à *Alsace*, drame patriotique et cinématographique où triomphe Mme Réjane, et qu'on peut admirer sur l'écran de tous les établissements tant parisiens que provinciaux. Or, dans *Alsace*, il y a une collection unique d'officiers boches de tout poil et de tout âge, qui se trouvent là comme chez eux, et à qui il ne manque que la parole.

— Ça va bien ! se dit notre auteur... Il est maintenant permis de sortir des généraux allemands. Je vais pouvoir utiliser ma bande.

Il se rendit de nouveau à la censure.

— Nous ne pouvons autoriser votre film, dit M. Veto.

— Mais pourtant... *Alsace* ?

— *Alsace*, répondit M. Veto, a été autorisé « tout à fait exceptionnellement » par M. Malvy...

Ainsi, l'Anastasie des théâtres, telle l'Anastasie de la presse, rend non seulement des arrêts, mais des services...

Notre confrère a la plus grande admiration pour Mme Réjane et le plus profond respect pour M. Malvy. Pourtant, il se demande en quoi son unique général boche en petite tenue est plus dangereux à montrer au public que les nombreux et brillants états-majors qui défilent dans *Alsace*.

Les poilus réclament

1° Contre les ordres donnés dans certaines garnisons relativement à la coupe des cheveux et d'après lesquels les têtes doivent être « passées au papier de verre »...

2° Contre les retards formidables imposés à la correspondance entre les poilus et leurs familles, même quand les poilus ne sont pas situés dans la région de Verdun.

3° Contre l'extinction des calorifères depuis le 15 mars dans certaines ambulances, sous prétexte que « c'est le printemps ».

4° Contre le papier à cigarettes distribué par l'administration, papier totalement dégoûté et probablement émis par la Ligue contre l'abus du tabac.

LE RAJEUNISSEMENT DES CADRES

Trois majors qui ont deux siècles

On a beaucoup parlé du rajeunissement des cadres. La commission de l'armée a récemment défini la limite d'âge des généraux et, plus anciennement, le ministre de la guerre d'hier s'était engagé à donner aux vieux officiers fatigués un repos bien gagné. En serait-il de cette réforme comme de certaines autres annoncées avec bruit, qui ont seulement abouti à augmenter d'une unité le nombre des circulaires et des décisions ? L'histoire suivante pourrait le faire croire.

Il y avait une fois dans une grande manutention militaire, trois jeunes médecins. Le benjamin, le major K..., n'était âgé que de soixante-deux ans, le major L. de soixante-cinq ans et le doyen, le major N..., n'avait pas plus de soixante-douze ans. A eux trois, ils remplissaient à peu près l'ouvrage d'un major moins avancé en âge. Leur travail consistait toujours à regarder tripoter le lard et à goûter le café, car ils continuaient leur petit service de surveillance des denrées militaires comme ils continuaient à toucher leur solde. Soit chacun 600 francs de fixe, des frais, plus encore 2 fr. 50 par jour de cherté de vie — indemnité que les officiers ne touchent pas au front, mais seulement à Paris, — enfin dans les 750 francs par mois.

TAILLEUR POUR DAMES

Le *Lokal Anzeiger*, qui est un journal grave, demandait récemment que les « folies de la mode » fussent désormais soumises à la censure allemande. Il paraîtrait que, là-bas, les jupes courtes et les bottines hautes sont un vrai scandale. Est-ce parce que le cuir est cher et l'étoffe rare ? Ne serait-ce pas plutôt parce que les dames de Bohême ont de trop grosses chevilles et des mollets semblables à des stèles ?

En France, nous connaissons aussi les jupes courtes et les bottines hautes. Le cuir n'y est pas défini et le drap est hors de prix. Pourquoi M. Gautier ne ferait-il pas sienne l'idée du *Lokal Anzeiger* ? Il est vrai que, chez nous, cette mode n'est pas absolument scandaleuse, sans doute parce que nos élégantes possèdent tout ce qui manque à Gretchen et inversement. Mais cela donnerait tant d'occupation à M. Gautier qu'il en oublierait peut-être sa vieille ranoncule contre les journalistes. Et ceux-là ne s'en plaindraient pas...

De grâce, Anastasie, lâchez la presse pour la mode. Vous qui taillez si bien, faites-vous tailleur pour dames. Allongez les jupes au lieu de raccourcir les articles, rognez les bottines et non la pensée. Et ça ira beaucoup mieux...

Scènes de l'arrière

M. le député revient dans son fief

Depuis le mois d'août 1914 — il fut mobilisé le sixième jour — M. le député n'était pas venu dans son arrondissement. Il a fait répondre à ceux de ses électeurs qui l'importunaient au sujet des allocations ou des sursis, tout d'abord : « Je suis au front. J'entends siffler les balles dans la tranchée. Si j'en reviens, complex sur moi ! Sinon, gardez mon exemple ! »

Mais, après la Marne, on a su que M. le député travaillait dans un bureau du ministère. Alors les électeurs ont écrit de nouveau : « Pourquoi la Farjeolle touche-t-elle et pas la Vadois ? Pourquoi la Mangamp et pas la Verdureau ? » M. le député a répondu : « Excusez-moi, je suis débordé. Je travaille dans les bureaux du ministère, en secret, à un modèle de canon qui révolutionnera la guerre. J'abrégerai les hostilités par mon travail. Si je vous répondais, je compromettrais le salut national ; cependant, mon silence vous prouve encore que je pense à vous. »

En janvier 1915, ses électeurs ont appris que M. le député était rentré au Palais-Bourbon. Ils lui ont écrit derechef. Cette fois, olympien et diplomatique, il a jeté : « Chut ! Chut ! Je travaille pour vous tous ! »

Du coup, les électeurs se sont fâchés. Un député qui n'est pas au front et ne s'occupe pas de faire obtenir l'allocation à tous ses partisans n'est pas un député sérieux. M. Redescens-Lapompe, l'ancien député, son adversaire, en a profité pour se faire courtier en réclames, pour semer la défiance. Le sous-préfet, qui ne savait où donner de la tête, entre ses réfugiés, le ravitaillement, les séquestres, les évacués austro-boches, les hôpitaux temporaires, en conflit avec l'inspecteur primaire, les journées de charité, a dû avouer à l'élu de l'arrondissement qu'il « avait une mauvaise presse ».

Cette fois, devant la lettre officielle et officieuse du sous-préfet, M. le député s'est ému. Il accourt.

— Vraiment, vous croyez qu'ils se détacheraient de moi. Nous allons voir ça. Allons chez les maires.

L'auto traverse des campagnes désertes, stoppe devant les châteaux, les villas ou les fermes, selon l'opinion du maire. Partout des deuils.

— C'est moi, mon ami ! C'est moi, je viens vous apporter une parole de réconfort. Le Parlement a repris son contrôle. Ça ira maintenant.

— Eh ! Monsieur le député, mon fils a été tué à la Fère-Champenoise ! murmure une femme.

— Comme je vous plains, ma pauvre femme ! Mais vous devez avoir la satisfaction de vous dire : « Mon député n'était pas pour la loi de trois ans. J'avais prévu tout ce qui est arrivé. C'est une grande consolation pour vous de passer que j'avais tout prévu. »

— J'aurais préféré que vous vous fussiez trompé et que mon fils ne soit pas mort.

M. le député continue sa tournée. Voici une station de convalescents dans une mairie. M. le député se précipite : — Bonjour, mes amis, mes compagnons. J'ai porté l'uniforme comme vous, mais un devoir plus haut — le contrôle parlementaire qui vous sauvera, mes amis, qui vous prépare la victoire, m'a fait quitter l'uniforme. Je suis venu vous dire : « La Chambre pense à vous, toujours à vous ; vos images sont présentes dans toutes nos délibérations. »

M. le député glisse le long des lits, distribuant des cigares, offrant des gâteaux ; tout à coup, il pose une question à l'infirmière. Elle répond doucement : — Ils sont tous de Paris ou d'Algérie. Stupéfait, M. le député grimace une sourire. Furtif, il glisse la boîte de cigares au sous-préfet et les gâteaux à l'chauffeur sans achever la distribution.

— Le temps me presse, messieurs ; je regrette de ne pouvoir rester plus longtemps avec vous !

Il vole hors du dortoir ; le chauffeur et le sous-préfet le suivent, haletants :

— Qu'y a-t-il, monsieur le député ?

Nerveux, il se tourne vers le sous-préfet :

— Vous auriez dû m'avertir. Deux heures perdues à venir visiter ce petit hôpital ! C'est idiot !

— Mais pourquoi, mon cher député ! De quoi vous plaignez-vous ? Vous aviez l'air si content.

— Je suis furieux. Aucun de ces blessés n'est de l'arrondissement !...

François Lebon

RÉPONSES

Un envahi 21. — 1° Nous l'ignorons. 2° Adressez-vous à M. Cécaldi.

J. Duval. — Votre mari n'est plus mobilisé, d'où suppression de votre allocation. Par contre, vous pouvez parfaitement le citer devant le juge de paix en paiement de pension.

H. Petit, Nièvre. — Le mari de cette dame n'est plus sous les drapeaux. Elle perd donc le droit à l'allocation.

L. 7. — Déclarer ne signifie pas payer. Au-dessous de 5.000 francs, on n'a rien à payer, mais mieux vaut déclarer pour éviter une taxation d'office supérieure à 5.000 francs.

Robert. — Les garde-meubles ne sont pas visés par les décrets et conservent leur droit de rétention des objets mobiliers jusqu'à parfait paiement.

"L'Œuvre" Littéraire

LES LIVRES QU'ON LIT

ROMAIN ROLLAND : *Au-dessus de la mêlée*. (Librairie Paul Ollendorff, édit.)

Dès les premiers instants de la guerre et l'entrée en Belgique de l'armée impériale, avant même le sac et les horreurs de Louvain, M. Romain Rolland suscita des haines fanatiques. Il vada jusqu'au fond la coupe de l'impopularité, fut honni, conspué, dévoué aux exécutions. La Presse, unanime cette fois, car elle s'acharnait sur un homme de talent, prodigua ses plus noires injures, le traîna dans la boue. A peine, çà et là, quelques esprits, moins exclusifs, parlèrent de donner audience au coupable avant de le juger, d'entendre ses raisons, quitte à lui décerner, plus tard, un châtiment exemplaire, s'il avait outrepassé le droit et forfait à l'honneur. Le délire d'opinion existe en temps de guerre ; la Terreur eût expédié M. Romain Rolland à l'échafaud. Plus humains, ses confrères d'aujourd'hui, exception faite d'une étroite minorité, se bornaient donc à l'outrager sans, d'ailleurs, autrement s'inquiéter de lire les écrits, objets de leur courroux. A peine quelques fragments, détachés avec perfidie et soutenus de glosses furibondes, traversaient la frontière, car M. Romain Rolland, réfugié en Suisse, dorénavant la presse helvétique les pages qui provoquent tant de scandale et de fureurs. Son article de septembre 1914 : *Au-dessus de la mêlée*, exaspéra le sentiment national, au moment même où l'Anatole France (dont la pensée a, par moments — *mutatis mutandis* — quelques affinités avec celle de Romain Rolland) se voyait contraint, lui aussi, à rétracter, ou peu s'en faut, une sage parole, car à cette heure de fièvre, d'élan et d'enthousiasme, il était dangereux de parler autrement que la foule, guidée, au surplus, vers les grandes choses, par un instinct qui n'est jamais en défaut. A présent les haines s'apaisent, les malentendus se dissipent. En outre, les inconvénients de la répression dans les choses de l'esprit, la nécessité de berner aux insidieuses malveillances le silence exigé des écrivains, apparaissent clairement aujourd'hui. La censure n'a pas une bonne presse. Bienôt, sans doute, elle aura fini de vivre. Les convenances apprendront, seules, aux personnes judicieuses, dans quelle mesure il convient de formuler ou de faire les jugements inspirés par ce choc des nations qui préparent un siècle nouveau. C'est pourquoi le livre de M. Romain Rolland (il remonte au début de l'hiver, octobre-novembre) garde encore son actualité. Les discussions, les conflits soulevés par ces notes de philosophie ou d'histoire ne cessent point d'être opportuns, car M. Romain Rolland a posé le premier cette question que nul, aujourd'hui, ne peut résoudre sans manquer à quelque devoir ou du moins à quelque politesse : la question de l'avenir après la guerre, des rapports qu'il amènera, une fois les hostilités closes, entre ceux qui ne pourront, d'un jour à l'autre, cesser d'être ennemis, tout en se retrouvant, comme naguère, voisins et même un peu cousins. Après tant de réquisitoires, voici le plaidoyer : *Au-dessus de la mêlée* (ainsi M. Romain Rolland a choisi le titre du morceau qui suscita l'esclandre, pour nommer son ouvrage) émane d'une inspiration chrétienne, d'une sorte d'idéalisme évangélique. Pareille doctrine et pareils sentiments n'ont que faire dans la tranchée, alors que tombent les éclats d'obus, que sifflent les balles et que, dans la nuit pluvieuse, des étoiles meurtrières semblent se détacher du ciel, tandis que les moribonds râlent, dans le vent qui sanglote, les hoquets de leur agonie. Avant tout, la guerre est un geste positif. Elle consacre la force, la violence ; elle met le droit commun aux pieds de la richesse, richesse en effectifs et richesse en numéraire. Elle exclut toute idée humaine, toute générosité. Comme un devoir, elle impose à l'homme l'exécution de l'homme son frère. Elle donne raison à Cain plus vigoureux qu'Abel. Entomiser, au milieu de ses cris, de son vacarme, de ses rugissements, des hymnes à la concorde, c'est faire un geste évidemment oisieux.

quelque peu grotesque. Les détracteurs de M. Romain Rolland ajoutent même scélérats. Les prêtres des diverses orthodoxes chrétiennes se montrent unanimes sur ce point. Popes, clergymen, vicaires, laissant pour devenir soldats les rites des confessions qu'ils desservent, abandonnent aussi les œuvres de la paix. Leur dieu, c'est, à présent, *Sabaoth*, le parent asiatique de Moloch, celui qui brise les rois au jour de sa colère. Il n'enjoint aucunement à ses fidèles de s'aimer les uns les autres. Mais le clergé des armées en présence l'implore et le supplie de son côté, le suppliant d'écraser l'ennemi, de le réduire en poussière, de le fouler aux pieds. Or c'est l'évidence même, la logique irrésistible des choses qui leur communique cette ardeur homicide. La Force est une vertu cardinale, soit ! Mais, pour quelque temps du moins, ils oublient que la Justice en est une aussi.

M. Romain Rolland se réclame de Tolstoï, qu'il trouve « un des plus lumineux (c'est lui qui dit *plu-lu*) génies de la Terre ». Donc, voilà de quoi nous édifier. L'auteur de *Jean-Christophe* tient pour son prophète le gâcheur évangélique d'Assna-Poliana. Sur les traces d'un tel maître, il ne manque pas de raisonner dans l'espace ; il parle de la guerre comme pourrait le faire un enfant dépourvu de toute instruction, un ébriété, contemporain de Jésus ou, plus exactement, le Huron de ce vieil Aroué. Le christianisme intégral crée une erreur non moins intégrale qui fausse tous les postulats de M. Romain Rolland. Car son illusion majeure est d'oublier que la guerre obéit, avant toute chose, à des lois économiques. Depuis l'homme des cavernes jusqu'aux pillards de l'armée allemande, on ne l'a jamais faite que pour le butin, pour dévaster le territoire de l'ennemi, pour dépouiller l'adversaire de tous les biens qu'il possède, femmes et bétail chez les primitifs, argent liquide, territoire, avantages douaniers et commerciaux chez les civilisés. Voltaire pensait de même. « La guerre, disait-il, n'eût en aucun temps d'autre but que le pillage. »

Ce n'est pas quand la maison brûle, quand les voleurs emportent les objets précieux, forcent les serrures, déprécient l'argenterie et le numéraire, que « les hommes de pensée ont à défendre quoi que ce soit en dehors de la maison en flammes. Il s'agit, premièrement, d'éteindre l'incendie et de chasser les malfaiteurs ! »

Nul, certes, parmi les gens cultivés, n'ignore la valeur intellectuelle de l'Allemagne. Si M. Romain Rolland « a travaillé toute sa vie à rapprocher les esprits des deux nations », il n'est pas le seul à connaître ce que l'art et la science germaniques ont produit de plus parfait. Le moment, d'ailleurs, semble fort mal choisi pour en exalter les louanges. « Notre Goethe », soit ! Mais, est-il besoin de le revendiquer, précisément à l'heure où les toits de Louvain furent encore ? Sans partager contre Wagner les indignations commerciales de M. Camille Saint-Saëns, on a bonne grâce à momentanément proscrire du répertoire *Tristan et Parsifal*, même à laisser dormir, dans les bibliothèques musicales, Weber et Gluck, Mozart et Beethoven. Tant que la botte du relire foule victorieusement le sol héréditaire, il est décent de n'extérioriser en aucune sorte de geste d'admiration — même légitime — que nous inspirent les travaux d'art, d'industrie ou de science, la production de l'envahisseur.

Il y a là une nuance, une question de tact et de mesure. C'est le bon goût français qui, réveillé soudain, en dépit des cosmopolites, des juifs allemands, du *tango* et des perruques versicolores, s'est révolté contre M. Romain Rolland et l'a prié, sans douceur, de mettre une sourdine à son homélie un peu trop germanique. Il était déjà noyé, beaucoup trop connu par *Les Cahiers de la Quinzaine*, pour que l'on put organiser, à son détriment, la conspiration du silence. *Inde tra !*

M. Rolland aime la musique ; il en disserte pertinemment. Sa *Vie de Beethoven*, quelque peu lourde, quelque peu maussade, mais très honnêtement poussée, apporte une contribution digne d'estime à l'enseignement primaire des Beaux-Arts.

Cette science, que M. Romain Rolland met aussi bien dans le pacifisme que dans ses travaux sur l'harmonie et les maîtres de l'art musical, apparaît comme la caractéristique d'un talent indénié, placé très haut par quelques-uns. Le besoin de s'exprimer avec mesure et de n'émettre que des opinions où brille la commune sagesse, induit, souventes fois, M. Rolland à voisiner avec Joseph Prudhomme. Il ne se prive jamais de proférer des sentences qui manquent çà et là d'imprévu, de fraîcheur et de nouveauté. Ainsi :

« L'homme cultive les vices qui lui sont profitables, mais il éprouve le besoin de les légitimer ;

« On fait la guerre à un Etat, on ne la fait pas à un peuple. »

Et celle-ci dont la naïveté ne laisse rien à désirer :

« Efforçons-nous d'être des hommes qui, par delà les intérêts égoïstes des nations « éphémères ne perdent pas de vue ceux de la civilisation humaine tout entière. »

L'homme qui vit en dehors des « nations éphémères », ce qui n'est pas fort aisé à concevoir, n'est pas un mythe aujourd'hui. Nous l'avons rencontré dans Schiller. Il se nomme, à cette place, le marquis de Posa. Il est citoyen du monde, habitant des siècles à venir. Il réclame à Philippe II la liberté de penser.

Veullot trouvait à Cherbuliez une teinte d'« accent suisse », un ton à la fois laïque et prédictif, répandu sur tous ses écrits et qu'il nommait plaisamment le « bleu Buloz ». Cherbuliez ayant coutume d'opérer dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Ce « bleu Buloz », de même l'accent du marquis de Posa (qui mêle aux déclamations de Jean-Jacques un ton de nez fort dévot et protestant), je le retrouve partout dans M. Romain Rolland. C'est un esprit appliqué. Il apporte le plus grand soin à mal écrire. L'interminable histoire de *Jean-Christophe* porte cette même estampille huguenote. On y reconnaît l'« accent suisse » de même, l'accent hollandais, mi-partie calviniste et luthérien, comme si quelque pasteur wallon eût ici, collaboré avec un dominé de Groningue ou de Maestricht. Cela fleurit, je le répète, le protestantisme, la croix de Genève, la société de tempérance, le Christianisme en redingote noire qui fait de la Vache à Colas une religion maussade et, peut-être, la seule qui manque absolument de beauté.

Cela n'entrave, au surplus, ne diminue en rien les mérites de M. Romain Rolland. C'est un littérateur vertueux, un estimable musicographe ; c'est aussi (et malgré ce que les sports chers aux générations nouvelles ont jeté de discrédit sur l'emploi) c'est un penseur. Il n'ouvre la bouche que pour émettre des apophthegmes décisifs. Chaque fois qu'il prend la parole ou s'approche de son écritoire, c'est afin d'instruire l'Univers.

Quelle que soit, au demeurant, l'opinion que l'on professe touchant sa littérature, on ne peut nier la bravoure dont il a fait preuve, naguère, en soutenant le choc des animosités furieuses, de la calomnie et du mensonge ameutés sur ses pas.

L'œuvre héroïque de Beethoven, dont il fait son étude préférée, a formé son entendement. Ayant bu le vin des forts, il a conquis cette noblesse, l'énergie et le pouvoir de résister aux furies méchantes, de défendre ses dieux.

Le Maître de toute harmonie a, pour prix de sa fidélité, formé son disciple au courage civique, à ce courage, la première, la plus modeste et la plus difficile des vertus.

Laurent Tailhade

Chaque rédacteur n'est responsable que de ce qu'il écrit.

LE CABINET du nouveau ministre de la Guerre

M. le colonel d'infanterie breveté hors cadre Bard, est nommé chef du cabinet du ministre de la guerre et M. le chef de bataillon Jules Moulin, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, est nommé chef-adjoint du cabinet chargé des affaires civiles et du secrétariat particulier.

LES Institutions de Prévoyance ET LA GUERRE

Où l'on voit une institution française donner la mesure de sa valeur

La grande épreuve

En août 1914, au moment où éclatèrent les hostilités, un grand nombre d'entreprises se donnaient à tâche de faire fructifier la petite et la moyenne épargne. L'état de guerre, en éprouvant au plus haut point leur résistance et leur vitalité, s'est chargé d'opérer parmi elles une intéressante sélection.

Un exemple de vitalité peu commun

Il est intéressant d'exposer de quelle manière la plus importante de toutes nos Sociétés françaises de capitalisation (1), la *Séquanaise Capitalisation* (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) a su résister aux effets du conflit qui, depuis plus de 19 mois, met aux prises les principales nations européennes.

Lorsque fut lancé l'ordre de mobilisation, la *Séquanaise* comptait : plus de 1 million d'adhérents ; plus de 10.000 inspecteurs et agents ; plus de 500 employés.

Brusquement privée par la mobilisation de plusieurs milliers de ses collaborateurs appelés aux armées, la *Séquanaise*, avec le concours d'une nouvelle collaboration en grande partie féminine, procéda aussitôt à la réorganisation complète de tous ses services intérieurs et extérieurs.

Du fait de cette rapide réorganisation : Tous les tirages eurent lieu chaque mois avec la même régularité que par le passé ; Tous les règlements de titres arrivés à échéance ou amortis par tirages furent opérés immédiatement et intégralement.

Toutes les opérations de la *Séquanaise* furent reprises, y compris les opérations de prêts et rachats.

Des résultats impressionnants

Depuis le début de la guerre, la *Séquanaise Capitalisation* a payé des sommes considérables en exécution d'engagements de toute nature auxquels elle a tenu à se conformer. Pendant la seule année 1915, elle a payé pour titres escomptés, échus, amortis par tirages, prêts et divers, plus de 10 millions de francs.

A noter que, malgré l'importance de ces décaissements, les réserves mathématiques de la *Séquanaise*, garantie légale des adhérents, dépassent, à ce jour, 160 millions de francs.

Malgré l'état de guerre, la *Séquanaise* n'a pas cessé un seul jour de recueillir de nouvelles souscriptions.

Celles réalisées du 1^{er} janvier 1915 au 31 décembre 1915 représentent près de 20 millions de francs de capitaux à constituer.

Celles de 1916 dépassent, à ce jour, 8 millions.

LA SÉQUANAISE et la Défense nationale

Depuis le début des hostilités, la *Séquanaise* a su parfaitement concilier l'intérêt de ses porteurs de titres avec les devoirs spéciaux que lui dictaient les nécessités de la défense nationale.

Elle verse à la Banque de France toutes les sommes en or provenant de ses encaissements. Elle a, d'autre part, apporté aux emprunts nationaux plus de 15 millions de francs (rentes, espèces ou bons), et continue à y affecter toutes ses disponibilités.

Une opération qui se concilie avec un acte patriotique

Il résulte de ces considérations que les adhérents de la *Séquanaise* contribuent à assurer la prospérité financière du pays.

Ils adhèrent à une entreprise de tout premier ordre, d'une solidité éprouvée et d'un crédit plus que jamais inattaquable. Ils souscrivent à une opération tout à la fois sûre, pratique et intéressante, ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte en demandant au siège social de la *Séquanaise*, 70, rue d'Amsterdam, à Paris, l'envoi gratuit des notices et documents édités à l'usage du public.

(1) Les Sociétés de capitalisation ont, en France, un statut légal ; elles fonctionnent sous le contrôle de l'Etat et leurs opérations sont régies par la loi du 19 décembre 1907.

L'Œuvre militaire Pour économiser le charbon et le pétrole

Parmi tous les produits que les entrailles du sol fournissent à l'homme, il en est deux particulièrement précieux : le charbon, le pétrole. La consommation qu'en fait la guerre est énorme, et ce sont, pour elle, des produits de première nécessité. Il faut donc chercher, par tous les moyens possibles, à les économiser dans les utilisations non militaires. Voici un artifice qu'on envisage sérieusement dans certaines colonies anglaises et dont la généralisation donnerait un profit inestimable : avancer d'une heure toutes les pendules, tous les horaires officiels ou privés. Vous allez, en deux mots, saisir la corrélation.

A quelle heure vous couchez-vous et quittez-vous votre lit ? Mettons 23 heures et 7 heures. Supposez que, conservant le même temps de sommeil, vous vous couchez à 22 heures et que vous vous levez à 6 heures ? Vous économiserez, le soir, une heure de lumière que celle que fournit gratuitement le soleil remplacera le matin, puisque l'astre glorieux est, à partir de cette saison, plus matinal que vous. Donc, avancer d'une heure toutes les pendules équivaudrait à une économie d'une heure de lumière, ou d'une heure d'électricité ou de gaz, donc de charbon. Quelle serait cette économie ? Nul ne peut la chiffrer. Mais on calcule que les secteurs parisiens d'électricité y trouveraient, à eux seuls, une différence annuelle de trois millions de francs de charbon. Alors, multipliez cela, si vous en découvrez le nombre, par toutes les lampes, par tous les becs, par toutes les mèches qui brûlent de par la France... Les Boches, amoureux de l'excès, diraient que c'est kolossal !...

Mais pour réaliser cet avancement des horaires, il faudrait que tout le monde fût d'accord. Il faudrait qu'il y eût une mesure générale et officielle. Voilà l'idée posée. A ceux qui nous gouvernent de la creuser.

Mortimer-Mégret

Réponses

A. B. — Adressez votre demande de suris au général commandant la région.
L. S. — Direction de l'aéronautique.

LE CAS BOTTIN

La société anonyme de l'Annuaire du Commerce Didot-Bottin s'est aperçue, il y a quelques jours seulement, que nous avions donné à une de nos rubriques le titre de « Bottin du Favoritisme », et elle nous fait, par ministère d'huisier, défense de nous servir d'un terme qui s'est pas « tombé dans le domaine public ».

Nous prenons volontiers l'engagement de répudier à jamais *Bottin* de nos colonnes. S'il nous advenait de publier une troisième édition de notre « *Bottin du Favoritisme* », parue depuis déjà huit ans, nous le baptiserions désormais « *Bottine* » — ce qui est bien notre droit, puisque, en luttant contre le favoritisme, nous faisons la guerre aux tirants — ou « *Bottinisme* », — mais plus jamais « *Bottin* » tout court.

D'ailleurs, il faut bien espérer qu'après la guerre, si le *Bottin* continue d'exister, le favoritisme s'en ira. Et cela biffera automatiquement une rubrique qui gêne d'une manière si considérable les affaires de la maison Didot-Bottin.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Sont nommés pour la durée de la guerre :
Sous-préfet de Loudéac, M. Carles, conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure ;
Sous-préfet de Montiers, M. Dauban, conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône ;
Secrétaire général des Pyrénées-Orientales, M. Gervais, conseiller de préfecture des Pyrénées-Orientales.

FEUILLETON DE L'ŒUVRE du lundi 20 mars 1916

Les Mystères de Corneville

ou L'ESPION MALGRÉ LUI Roman inédit

PAR JEAN DRAULT

PREMIÈRE PARTIE

LES SECRETS DU DEUXIEME BUREAU

II RADINGOIS ET BERLINGOT

— Oui, mon commandant ! toute ! comme c'est mon devoir de le faire quand vous ne tenez pas à ce que le colloque reste secret entre le visiteur et vous. Non seulement j'ai écouté, mais j'ai surveillé ! Un fou, on ne sait jamais ce que ça a dans le ventre.

— Tu as cette impression que c'est un fou ?

— Je l'ai cru un moment, tout au moins.

— Et à présent, que crois-tu ?

— Que c'est un romancier. Les histoires de trésors cachés, c'est sa partie, à cet homme !

— Evidemment, on voit ça surtout dans les romans. Mais on voit parfois aussi dans la vie réelle un paysan qui trouve un pot d'or dans son mur, ou encore des ouvriers qui, démolissant un vieil édifice, mettent à jour, d'un coup de pioche, une cassette contenant de vieux ducats, des doublons, des médailles que les antiquaires s'arrachent.

— Oui ! on voit ça ! fit le vieux planton avec scepticisme. Mais on se demande toujours si c'est vrai !

— Ce serait bien curieux, ajouta le commandant, soudain songeur, que ce hobereau boche qui avait acheté le vieux château ait soupçonné ou même su qu'il recelait un trésor !

— Ah ! ça !... mon commandant !... Vous parlez comme si vous venez tout à coup la chose au sérieux !... Vous savez quelque chose !

— Quelque chose sur le trésor, non !... Quelque chose qui a trait à Corneville, oui !... Je ne vois pas le lien, mais il y en a peut-être un !...

— Tiens ! tiens !... Un mystère !

— Voici ce que je sais : un Boche, marchand de bonneterie de luxe, cravates, bretelles, etc., établi 10 ter, rue de la Paix, a quitté précipitamment Paris, la veille de la mobilisation, prévenu par M. de Schoen, ambassadeur d'Allemagne.

— Bon !

— Ce Boche s'appelle Burgenstaub !

— Bon !

— Réfugié en Suisse, il se prépare à rentrer chez nous en tapinois, s'il n'est pas déjà rentré !...

— Tiens ! tiens ! C'est un avis de notre contre-espionnage de Genève ?

— Non !...

— Alors, mon commandant, comment savez-vous ça ?

— Par monsieur le sous-préfet de Corneville !

— Saperlipopette !... Inattendu, ça ! Il s'occupe de contre-espionnage, donc, le sous-préfet de Corneville ?

— Il s'occupe, en tout cas, de ce Burgenstaub !

— Comment a-t-il pu savoir que ce chemisier, réfugié en Suisse, avait l'intention de rentrer en France ?

— Je n'en sais rien ! Il le sait, voilà tout ! Mais je vois à vos questions, monsieur Radingois, que ce petit mystère vous passionne déjà ! Veux-tu l'éclaircir ?

— Comment l'entendez-vous, mon commandant ?

— Veux-tu te charger de l'arrestation de ce Burgenstaub ? et le diriger ensuite sur le camp de concentration du Grand-Prieuré de Corneville ?

— Je sais votre idée, mon commandant ! Vous choisissez ce camp de concentration pour y loger le Burgenstaub, à seule fin que j'y fasse ma petite enquête, que je sonde un peu les murs, et aussi le derrière de la tête du sous-préfet !...

— Je n'en cherche pas si long ! Si je te dis d'accompagner ce Burgenstaub à Corneville, une fois que tu l'auras arrêté, — si tu l'arrêtes, — c'est pour être agréable au sous-préfet lui-même qui demande que ce Boche soit conduit au Grand-Prieuré et mis sous sa coupe... Qu'est-ce qu'il veut en faire ?

— Je n'en sais rien !

— Mais vous voudriez bien le savoir ?

— Peut-être... Tout en redoutant que

ma curiosité n'aboutisse à une déception... Ce sous-préfet est musicien. Le Boche Burgenstaub doit savoir, comme tout Boche qui se respecte, racler du violoncelle ou de quelque autre instrument... Il peut être utilisé dans une sous-préfecture où l'on aime la musique ! Burgenstaub serait terrassier, et il y aurait des chemins à recharger dans l'arrondissement de Corneville que le sous-préfet aurait raison de le réclamer. On doit utiliser les prisonniers civils ou militaires en raison de leurs aptitudes... Bref ! veux-tu te charger de surveiller ce Burgenstaub et de l'arrêter, s'il a le toupet de remettre les pieds en France ?

— Refaire du service actif, à mon âge !

— Pourquoi pas ? Les jeunes sont au front. Les vieux restent là !...

— C'est une raison ! Lennui, mon commandant, c'est qu'au temps où je faisais du contre-espionnage actif, je ne travaillais jamais seul ; j'avais avec moi Berlingot qui m'était d'un fameux secours !

— Ah ! oui ! Berlingot !

— Et nous sommes brouillés ! C'était forcé !

— Pourquoi, forcé ?

— Je suis un ancien sergent. Lui, c'est un ancien « joyeux ». C'est un peu chien et chat. Le naturel devait revenir un jour ! Nos deux natures devaient finir par se contrarier !... Voyons, mon commandant, vous savez bien comment que ça s'est fait que Berlingot et moi, on s'est fourré un jour dans le contre-espionnage !

Préoccupé, le commandant Fontan

répondit, sans y attacher d'importance :
— Non !
— J'vas vous le raconter ! Ça vaut la peine !

Et s'installant sur le siège qu'avait occupé, cinq minutes auparavant, le descendant de Godefroy de Bouillon en personne, le vieux planton commença, tandis que ses yeux brillants trahissaient la joie qu'il éprouvait à narrer des événements dont il était le héros :

— C'était comme qui dirait, mon commandant, vers 1904. J'étais sergent dans le vingtième, à Ménéilmuche, où j'ai fait toute ma carrière, depuis ma sortie des lycées, à Tlemcen, où j'étais pied-de-banc rempli. J'embaçais, comme de bien entendu, les marchands de quatre-saisons. Il y en avait un de marchand, nobstamment, que je menais au poste tous les deux jours, soit qu'il ait crié les choux-fleurs, soit qu'il ait annoncé les châtaignes, sans la médaille congrue et biglote. Un jour même, — je raconte ça parce que c'est la première sale blague que Berlingot m'ait faite, — y vendait des scargots en vie. Cinq minutes après qu'il était au poste avec sa bagnole, n'y avait plus de scargots dedans. Ils étaient tous au plafond, le long du lit de camp, voire le long des bottes du brigadier. Je crois que Berlingot avait dû les dresser avant de les emmener promener. Ah ! y m'a béni, le brigadier. J'ai eu deux jours de mise à pied. Et y m'a dit : « Ne ramenez plus ce saquin-là ici ! » Berlingot m'avait eu ! Il était alors tout jeune libéré des Bat' d'Af'.

(La suite à demain)

La conversion allemande

Une association pacifiste hollandaise, l'Antiorlograd, est parvenue à mettre sur pied, au prix de mille difficultés, un congrès qui se tiendra à Berne le mois prochain.

Il est agréable de constater qu'aucun Français notoire n'a donné son adhésion à ce congrès. En revanche, les Allemands se sont inscrits en nombre : les professeurs Quidde, Hauptmann, Brentano, Schücking, Edouard Bernstein, et même le secrétaire d'Etat Bernard Dernburg, ont accepté d'y parler de la politique extérieure et de l'œuvre du congrès de La Haye.

Les journaux pangermanistes affectent de désapprouver l'empressement pacifique de ces illustrations nationales. La Rheinisch-Westfälische Zeitung craint que les déclarations de ces messieurs n'aient répandu à l'étranger l'opinion qu'ils étaient secrètement encouragés par les milieux officiels. « C'est à eux, écrit-elle, que nous devons la conviction, naguère exprimée par un journal hollandais, que le chancelier serait prêt à abandonner les territoires occupés de France, de Belgique et de Russie et à chercher un accommodement acceptable avec la France sur la question d'Alsace-Lorraine. »

Naturellement, la gazette boche feint de s'indigner contre une pareille modération. Elle le fait cependant avec une philosophie qui étonne de sa part. On dirait, pour un peu, qu'elle parle d'un fait accompli, inévitable, nécessaire — et, si elle proteste, c'est à peine pour la forme.

Quelle différence avec les articles qu'elle publiait il y a un an encore, et où elle demandait que la France fût décréetée colonie allemande — tout simplement...

C. O.

LES ALLEMANDS S'INQUIÈTENT

« Le nombre croît chaque jour »

Zurich, 19 mars. — La Kœlnische Volkszeitung constate que, « tandis que les soldats du front sont admirables, le nombre croît chaque jour des personnes qui démontrent leurs complicités en prétendant que les choses ne peuvent plus durer ; que l'on manque de beurre et de graisse ; que les approvisionnements en blé sont insuffisants pour attendre la prochaine récolte ; que l'empereur a voulu chercher une solution sur le front occidental alors que Hindenburg préférait le front oriental. Tous ces semeurs de panique feraient mieux de se taire. »

L'avis est sans doute parvenu trop tard au Lokal Anzeiger, car son supplément illustré représente des soldats recueillant de vieux journaux pour remplacer dans leurs couchettes la paille qui devra en être extraite pour nourrir le bétail.

Pourquoi les usines Poutilof sont mises sous séquestre

Pétrograd, 18 mars. — Un communiqué officiel justifie ainsi la mise sous séquestre des usines Poutilof :

« Le séquestre d'une des principales usines russes fournissant à l'armée des munitions de guerre a eu les raisons suivantes : d'une part, les besoins toujours croissants des commandements destinés à l'armée ; d'autre part, l'organisation et l'agrandissement graduel et considérable des usines Poutilof, ce qui a provoqué le placement dans l'entreprise de fortes sommes versées par le gouvernement, lequel, par suite, s'est chargé de la gestion des usines en temps de guerre. Cette mesure a été d'autant plus opportune que ces puissantes usines, qui exécutent des commandes pour l'armée et la marine, devaient plutôt revêtir, pour la durée de la guerre, le caractère d'un établissement d'Etat et non d'une entreprise commerciale privée. »

Communiqué russe

Pétrograd, 19 mars. — Front oriental. — Dans le secteur de Riga, l'ennemi a ouvert un feu d'artillerie sur notre tête de pont d'Iskul et plus au sud.

Duel d'artillerie dans la partie nord du secteur de Jolobastad.

Dans la région de la Strypa supérieure, nos éclaireurs se sont emparés d'une tranchée ennemie et ont repoussé par leur feu une contre-attaque de l'ennemi.

Près de Medziany, au sud de Tveretoz, l'ennemi a tenté de prendre l'offensive : il a été repoussé.

Mer Noire. — Nos torpilleurs ont coulé, près des côtes bulgares, un vapeur chargé de benzine. Ils ont été attaqués, sans succès, par des avions ennemis qui ont jeté huit bombes.

L'équipage du vapeur coulé a été pris à bord des torpilleurs.

Front du Caucase. — En poursuivant les Turcs, nous avons encore pris, dans la région de Mamahatun, deux canons de campagne.

A l'église grecque

A l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi Georges I^{er}, une messe de Requiem a été célébrée hier matin en l'église grecque de la rue Georges-Bizet. Le prince Georges de Grèce et la princesse Marie assistaient à la cérémonie, ainsi que M. Athos Romano, envoyé extraordinaire et ministre de Grèce à Paris, entouré du personnel de la légation.

Autour de Salonique

Combat entre Français et Allemands

Salonique, 17 mars. — Des détachements d'infanterie et de cavalerie allemande, appartenant à la 103^e division, s'étaient, durant la dernière semaine, avancés jusque dans les villages grecs situés dans la zone neutre de la frontière gréco-bulgare. Ils y entraient et en sortaient, emportant du bois, de la pierre et s'y ravitaillaient.

Hier et aujourd'hui, des détachements français se sont avancés vers ces villages, spécialement vers Malsicovo, et ont attaqué l'ennemi qui comprenait 50 Allemands et 25 Bulgares.

Un petit combat s'est engagé. Les Français ont occupé Malsicovo et plusieurs petits villages. Il y a eu des morts et des blessés. Les Allemands se sont retirés vers le territoire bulgare.

Les Français ont établi des gardes dans les villages occupés et ont pris les mesures nécessaires pour prévenir le retour de pareils incidents.

Athènes, 18 mars. — La Patrie apprend, au sujet des rencontres de Malsicovo, que les Français ont ouvert le feu contre les Allemands, ont occupé Malsicovo et arrêté 40 paysans soupçonnés d'espionnage.

Les Français, continuant la poursuite des Allemands, ont occupé Ilip et Mayadat ; cette dernière localité est située sur la ligne frontière du secteur de Guevgueli. Les Allemands se sont retirés en territoire bulgare.

Les pertes s'élevaient à une trentaine d'hommes des deux côtés.

Guillaume à Tirpitz

Une dépêche de Berlin à la presse des pays neutres donne le texte d'un lettre autographe que l'empereur adresse à l'amiral Tirpitz. La lettre stipule l'acceptation de la demande de démission de l'amiral, que la maladie met hors d'état de diriger le secrétariat d'Etat de la marine. Puis elle glorifie les éminents services rendus par l'amiral comme constructeur et organisateur de la marine et tout spécialement comme préparateur de nouveaux moyens de combat.

L'amiral est mis à la disposition avec pension légale ; il reçoit la croix avec épées de l'ordre de la Maison de Hohenzollern, et son nom reste maintenu dans la liste des gradés de la marine.

Mais ces distinctions ne pouvaient être refusées à un homme en qui s'est manifesté avec tant de force le génie maléfisant de la race d'alligators et de calmans à laquelle lui et Guillaume appartiennent. Elles ne dissimulent donc aucunement le ton sec et froid de cette épître, formaliste comme une papirasse bureaucratique. Tirpitz est congédié avec décence et correction, et il est entendu que, pour le public, c'est la raison de santé qui détermine sa mise à la disposition avec pension légale.

A la Chambre italienne

Vote de confiance

Rome, 19 mars. — Au cours de la discussion de la politique économique du gouvernement, M. Cavagnari affirme sa confiance dans le cabinet (vives approbations) et M. Bettolo propose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre exprime sa confiance que le gouvernement, avec une vision claire des intérêts supérieurs de la patrie, accomplira la grave tâche qui, avec une pleine confiance, lui a été attribuée. »

M. Bettolo appuie son ordre du jour et conclut qu'une seule pensée doit enflammer le Parlement aujourd'hui : la victoire pour la gloire et la grandeur de l'Italie. Il est applaudi et félicité chaleureusement.

M. Rodino, du parti catholique, parle dans le même sens et non moins catégoriquement. « Je ne vois pas, dit-il, la nécessité de modifier le ministère actuel qui mérite d'être appelé le ministère national », et il exprime l'espoir que le vote de confiance sera unanime.

De nombreux orateurs retiennent leurs vœux du jour et renoncent à la parole, mais M. Turati, au nom des socialistes de l'observance dite officielle, annonce que son groupe votera contre le ministère.

Après quelques paroles de M. Salandra, la confiance est votée par 394 voix contre 61.

DIABÈTE MALARIA, JAUNISSE Ophothérapie par la Filudine 2, Rue de Valenciennes, Paris. — Prix : franco 10 fr. Diarrhées infantiles : Sinubérase, Franco 6^{fr}50

Le schisme socialiste allemand

Votes significatifs à Essen

Berne, 19 mars. — D'après l'Ami du Peuple, de Carlsruhe, le comité directeur de l'association démocrate-socialiste d'Essen a, dans sa dernière réunion, voté par 33 voix contre 6, une résolution qui approuve l'attitude des 20 députés de la minorité socialiste qui ont refusé de voter les crédits de guerre. Une résolution tendant à approuver, au contraire, l'attitude de la majorité, a été repoussée par 83 voix contre 3.

L'Ami du Peuple fait observer qu'aucune opposition ne s'était produite dans le comité directeur d'Essen contre les premiers votes des crédits de guerre. L'opposition s'est manifestée seulement depuis que, à partir du printemps 1915, les desseins de conquête des partis bourgeois se sont exprimés avec une franchise croissante.

Communiqué belge

Grande activité de l'artillerie sur le front de l'armée belge, particulièrement dans la région de Dixmude et au nord de Steenstraete.

LA VIE CHÈRE

Les approvisionneurs protestent... contre une ordonnance préfectorale

Le syndicat des approvisionneurs des Halles s'élève à son tour contre la vie chère et c'est à propos des articles de l'ordonnance préfectorale du 10 décembre 1915, qui apporte une gêne considérable à tous ceux qui vendent des marchandises sur le carreau. En facilitant l'apport des denrées sur le marché parisien, c'est-à-dire en augmentant les arrivages, les intéressés voient le moyen de faire baisser les prix tout en sauvegardant leurs intérêts. C'est ce qu'a exposé M. Anatole Breuzin, président du syndicat, au cours d'une importante réunion qui a eu lieu hier matin sous la présidence de M. Deloncle, sénateur de la Seine. Il ressort de son discours que l'ordonnance incriminée « ne tient pas compte des possibilités du commerce », que la fâcheuse coutume du regrat pourrait être rapidement et radicalement abolie si on se décidait à prendre contre les regrattiers des sanctions sévères, et, enfin, que la suppression des intermédiaires, dont on se plaint tant, est assez facilement réalisable avec de la volonté.

Un conseiller général, M. Sellier, après s'être élevé contre les mesures insuffisantes prises par la préfecture de police, a déclaré que la disparition des regrattiers ne résoudrait pas le problème de la vie chère. Il faudrait, pense-t-il, agrandir les Halles et les rendre d'accès plus facile.

La réunion s'est terminée par le vote de l'ordre du jour suivant :

« Les cultivateurs et approvisionneurs, considérant les très graves perturbations que sont de nature à jeter dans la vente des produits agricoles sur le carreau forain des Halles les prescriptions des articles 3, 4, 5, 6, 7 de l'ordonnance de police du 11 décembre 1915, notamment l'obligation imposée aux cultivateurs et approvisionneurs de fournir un certificat visé par le maire du lieu de production et attestant l'origine de toutes les denrées qu'ils amènent aux Halles ; la restriction forcée des apports résultant de la nécessité de les présenter en une seule fois et enfin l'interdiction absolue d'employer aucune aide dans les ventes. Protestent énergiquement et respectueusement contre de telles mesures qui, dépourvues de toute base légale, sont manifestement contraires tant aux intérêts de l'agriculture qu'à ceux des consommateurs parisiens, et s'unissent pour en demander instamment le retrait. »

Un torpilleur français coulé

Le torpilleur d'escaadre Renaudin a été coulé dans l'Adriatique, par un sous-marin ennemi, le 18 mars au matin.

Trois officiers, parmi lesquels le commandant et le second et quarante-quatre marins ont disparu.

Deux officiers et trente-quatre marins ont été recueillis par un torpilleur français qui accompagnait le Renaudin.

Torpillage de navires hollandais

Londres, 19 mars. — Le Palembang, dont le Lloyd a signalé hier la destruction, avait trente-cinq hommes d'équipage et deux passagers hollandais. Il allait à une bonne vitesse par un temps très beau, lorsqu'une légère explosion, suivie de deux plus fortes, se produisit. Le vaisseau s'inclina et s'échoua par l'avant.

Neuf hommes blessés par les explosions ont pu être mis en sûreté dans les canots. Plusieurs matelots déclarent que le sous-marin a lancé trois torpilles.

Une dépêche d'Amsterdam mentionne un vil mécontentement causé par le manque de toute explication sur le torpillage du Tubantia et par l'ignorance que l'Allemagne affecte au sujet de cet acte de ses sous-marins.

Copenhague, 19 mars. — Les marins danois du Sazonprinz, faits prisonniers par le Mcawe, viennent de rentrer à Copenhague. Le journal Verden Gang publie le récit de leur aventure. Le Mcawe, après avoir coulé le Sazonprinz à 600 milles au sud de l'Irlande, peignit les couleurs suédoises sur ses flancs, arbora lerapeau de commerce suédois et gagna la mer du Nord.

Le cardinal Mercier

« devient insupportable »

Genève, 18 mars. — Selon la Gazette de Cologne, le cardinal Mercier, après son retour de Rome, a publié une nouvelle lettre pastorale disant que l'avenir de la Belgique est dans les mains de Dieu et que les Belges catholiques doivent se rendre, le premier dimanche de mai, à la communion hétéro laïque des Alliés par leurs prières.

La Gazette de Cologne déclare que cette lettre est un emploi abusif des institutions religieuses en vue de fins politiques. Les intérêts de l'Eglise servent au cardinal simplement pour sa propagande politique.

La Gazette de Francfort commente, elle aussi, très vivement, cette lettre et fait entendre que l'activité du cardinal Mercier devient insupportable.

Le Brésil imiterait le Portugal

Lisbonne, 19 mars. — Le journal O Seculo publie la dépêche suivante de Rio-de-Janeiro :

« Le docteur Wascenlau-Braz s'est entretenu avec le ministre des affaires étrangères et des finances au sujet de la crise des transports maritimes. Il paraît que le gouvernement brésilien est disposé à négocier avec les gouvernements intéressés la location des navires allemands quand ce ne serait que pour les employer au cabotage. »

Des canons ! Des munitions !

Charles Humbert (Journal) pousse plus fort que jamais, en revenant de Verdun, son cri fatidique et nécessaire :

Oui, je le répète : « Des canons ! des munitions ! » Et mes lecteurs savent bien que je n'entends pas par là seulement de l'artillerie et des projectiles, mais du matériel sous toutes ses formes : des fossils, des mitrailleuses, des lance-bombes, des canons de tranchées, des chemins de fer, des avions, des projecteurs, des traceurs, des appareils de télégraphie et de téléphonie, des télégraphes, des installations pour produire les gaz asphyxiants, etc., etc. — tout ce que l'ingéniosité, la science et l'industrie peuvent mettre à la disposition de nos admirables soldats. — tous les engins qui pourront économiser leurs précieuses vies et décupler les effets de leur splendide vaillance !

Des carottes ! Des épinards !

A ce cri guerrier : « Canons ! Munitions ! » l'écho (en l'espèce Louis Forest du Matin) répond : « Carottes ! Epinards ! » :

Ne se lèvera-t-il donc pas, en France, un généralisme du potager pour étendre rapidement, énergiquement, à travers tout le pays ces œuvres urgentes contre la faim ?

Un monsieur proteste auprès de moi : « Votre cri : « Des carottes ! des épinards ! » m'écrivent, n'est guère littéraire. »

Voilà qui m'est bien égal. D'ailleurs, ce monsieur se trompe. Il y a deux mille ans le poète Virgile le lançait avant moi aux Romains de la décadence. Il le lançait en vers. C'était fort beau, mais, l'histoire l'a prouvé, peu efficace. C'est pourquoi je m'exécute auprès des amateurs de littérature si, au son du canon, la vie étant chère et le remède sous la main, je continue à crier en poussant devant moi ma petite voiture des quatre-saisons : « Des carottes ! des épinards ! » et ne néglige pas les haricots !

Le Joffre italien

Sur le général Cadorna, qui arrive à Paris, M. Fernand Ligny (Figaro) nous donne d'intéressants détails biographiques. L'anecdote suivante démontre que le généralissime italien est homme de bon sens :

On sait que le généralissime recherche dans la masse ce qu'il appelle « des valeurs de commandement ». Or, inspectant un corps de troupes, il aperçoit un sous-officier décoré de quatre médailles « A la Valeur militaire ». Il demande :

— Pourquoi cet homme n'a-t-il pas été proposé pour le grade de sous-lieutenant ?

— Impossible ! lui est-il répondu, il ne sait pas écrire...

— Le général hausse les épaules.

— On ne lui demande pas de savoir écrire, dit-il, on lui demande de savoir prendre une tranchée !

A Verdun

D'un journal britannique, The Broad Arrow :

A Verdun, la méthode d'attaque, inspirée par celle de Hindenburg, a été admirable ; elle avait réussi jusqu'à ce jour. Ceux qui l'avaient élaborée selon les règles du Kriegsspiel avaient tout prévu : canons, de tous calibres, munitions, approvisionnement, hommes et réserves en abondance, rien ne fut omis ni laissé au hasard. Ils n'avaient oublié qu'une seule chose : l'âme française.

L'infiltration boche

L'écrivain qui signe « Memor » (Intransigeant) nous révèle les curieux et tristes dessous de l'infiltration boche chez nous bien avant la guerre. Il nous raconte l'histoire (déjà connue de lecteurs de l'Evreux hebdomadaire) de l'« Aluminium Industrie Gesellschaft » :

Notre pays se trouvait tributaire de l'Allemagne pour un produit indispensable (l'aluminium) fabriqué avec une matière première (la bauxite) sortant de notre propre sol ; chargé en France, le minerai nous revenait sous forme d'objets. Alors que chez nous les commissions succédaient aux commissions discutant en des rapports compliqués sur l'utilité qu'il y aurait à adopter, dans nos armées, l'usage de l'aluminium, alors que tel ministère intéressé se croyait obligé d'attendre le résultat des essais poursuivis par tel autre, l'Allemagne avait vite compris l'avantage qu'elle pouvait tirer de l'emploi de l'aluminium, tant pour l'allegement de la charge de ses fantaisies que pour son matériel de guerre.

N'était-ce pas une inconscience vraiment criminelle de notre part que d'alimenter de nos produits l'industrie de nos ennemis, d'assister impuissants à leur développement, né de nos propres erreurs, et de forger, de nos richesses minérales, les armes qui devaient être employées contre nous ?

Le Cabaret des Métèques

Le Fer Rouge, qui cantérise sans tendresse les plaies de l'organisme social, nous signale l'invraisemblable existence — en plein Paris, en 1916 ! — d'un « Cabaret des Métèques » :

Récemment, un scandale se produisit dans une salle de Montmartre où le chahut du patinage s'évertuait à remplacer celui du tango. Car on patine beaucoup, sur la Butte, à Tabarin, à l'Elysée-Montmartre. Et comment !

Tout Montmartre, au reste, chahute à l'aveugle. Ecoutez ceci : un nouveau cabaret vient de s'ouvrir boulevard de Clichy, un cabaret où l'on chahute, c'est-à-dire où l'on braille ocoophoniquement. Or, devinez de quel nom l'ont baptisé ses créateurs ? Nous le donnons en cent mille. D'un nom gaulois ? Pensez-vous ! D'un nom guerrier ? Moins encore. Il est fait choix de cette épithète, empruntée aux Grecs, par laquelle on désigne péjorativement les étrangers indésirables. Le cabaret des « Métèques » ! Hein ? est-ce assez montmartrois ?

Et là — nous dit-on, car nous nous gardons bien d'y aller voir — s'échinent des « chansonniers » grimés en polichinelles et en patilles. Les « Métèques » ! Ces anarchaux ne sont-ils pas à siffler — et à gifler ?

A quand le Cabaret des « Boches » ?

Une Américaine visite le front

Mme Edith Wharton, célèbre romancière américaine au beau talent sobre et ému, recule (Revue des Deux Mondes) quelques-unes de ses « Visites au Front ». Elle a parcouru l'Argonne, la Lorraine et les Vosges. Elle note ce qu'elle a vu : tranchées, cimetières, routes et forêts. Voici un court fragment de son récit :

Le soleil était couché quand nous revînmes au village souterrain. Les chasseurs à pied filaient le long de la route et bavardaient, arrê-

tés en groupe autour de notre auto. Il y avait longtemps qu'ils n'avaient vu des figures de l'autre vie, de cette vie qu'ils avaient quittée depuis près d'un an, et où il ne leur avait pas été permis de retourner pour un seul jour. Il y avait sous leur bonne humeur et leurs plaisanteries un fond de nostalgie, quand ils nous dirent adieu. Mais on sentait que ce fugitif regret d'un monde qu'ils avaient laissé loin derrière eux passerait comme un rêve, pour faire place à l'unique pensée qui remplissait leurs esprits : garder le morceau de France qu'on leur a confié pour le défendre. Cette unité de pensée, qui anime tous les soldats français, frappe vivement tous ceux qui ont été au front. Elle ressort peut-être moins de ce qu'on leur entend dire que du regard qu'on lit dans leurs yeux. Toujours ce regard est là, même quand ils font des plaisanteries de tranchées ou acceptent les cigarettes qu'on leur donne ; et si on les rencontre inopinément, le regard est là aussi. Il n'a pas cessé de nous suivre, ce regard, pendant que nous descendions à travers la forêt ; et, en longeant le ravin qui sépare les deux armées, nous nous sentions pénétrés de la certitude que, de l'autre côté du ravin, étaient les hommes qui avaient fait la guerre, tandis que, de ce côté-ci, étaient les hommes que la guerre avait fait.

Le feu à l'usine

Il y a 8 morts et des blessés

Un important incendie a détruit les ateliers récemment installés par la maison Ducellier, 25, passage Dubail, ainsi que les marchandises mises sous séquestre de la fabrique allemande de jouets Berlat. On avait annoncé que le feu avait été provoqué par un court-circuit et que les dégâts étaient purement matériels. Tout au plus cinq ou six employés légèrement blessés, dit-on. La vérité est plus grave. Des parents, des amis ayant signalé la disparition de huit membres du personnel des ateliers Ducellier, les recherches qui avaient été interrompues avec la chute du jour reprirent dans la nuit. On découvrit alors deux cadavres, puis quatre autres corps furent successivement dégagés. Les premiers étaient ceux d'un jeune dessinateur et d'un petit apprenti. Ceux-là seuls étaient reconnaissables. Un septième osadave retrouvé dans un bureau du quatrième étage était également carbonisé.

La préfecture de police, en attendant que les corps soient identifiés, en est réduite à se contenter de communiquer la liste suivante des disparus :

« Mme Marie Grangerod, demeurant 20, rue du Resincy ; Mlle Germaine Jons, 27, allée Sainte-Cécile, à Gargan-Livry ; Auguste Pierron, 37, rue de Neuilly, à Clichy ; Mme Lassagne, 10, rue Monge ; Mme Fizeau, 96, rue du Faubourg-Saint-Martin ; M. Cornut, place d'Italie ; M. Emile Lang, Mlle Lucas, Mme Houbron, ces derniers sans domicile connu. »

Enfin, parmi les blessés, Mme Brosselin qui est soignée à l'hôpital Saint-Louis, est dans un état désespéré.

Ce sinistre va faire chômer près de huit cents ouvriers et arrêter la fabrication des phares et autres appareils commandés pour la guerre. On en attribue les causes à un simple court-circuit.

LES SPECTACLES

Ce soir :

- COMEDIE-FRANÇAISE. — Relâche. OPERA-COMIQUE. — Relâche. VAUDEVILLE. — 8 h. 30. — Cabiria. TH. SARAH-BERNHARDT. — Relâche. GAITE. — 8 h. 30. — Coralie et Cie. GYMNAS. — Relâche. PALAIS-ROYAL. — Relâche. VARIETES. — 8 h. 30. — Le Dindon. PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche. LE REINE. — Relâche. THEATRE ANTOINE. — 8 h. 30. — RENAISSANCE. — 8 h. 30. — Une Nuit de Noces. CHATELET. — Relâche. NOUVEL-AMBIGU. — Relâche. APOLLO. — 8 h. 30. — La Cocarde de Mimi Pinson. TRIANON-LYRIQUE. — Relâche. FOLIES-BERGERE. — 8 h. 30. — A la Parisienne. OLYMPIA. — 8 h. 30. — Spectacle varié. CONCERT MAYOL. — 8 h. 30. — Spectacle varié. MONTEY. — 8 h. — Si j'étais roi. ALHAMBRA. — 8 h. 30. — Attractions. CLUJY. — 8 h. 30. — Coquin de Printemps. CIGALES. — 8 h. 15. — Paris aux Quinzièmes, revue. THEATRE ANTOINE. — 8 h. 30. — Les Fiancés de Rosalie. GRAND-GUIGNOL. — 8 h. 30. — Le Cyclope ; la Maison dans la brume ; l'Homme qui fut aimé. SCALA. — 8 h. 30. — Hardi, les bleus ! CIGALE. — Relâche. ELDORADO. — 8 h. 15. — La Crevette. BATA-CLAN. — 8 h. 30. — Le Voyage de Corbillon. EUROPEEN. — 8 h. 30. — Pan ! sur les K...boches, revue. GAITE-ROCHOUART. LA PIE QUI CHANTE, TH. DES DEUX-MARQUES, CASINO DE PARIS et NOUVEAU-CASINO. — 8 h. 30. — Attractions. OMNIA-PATHE. — Spectacle varié de 2 à 11 h. ARTISTIC-CINEMA PATHE. — 8 h. 30. — Matinée jeudi, dimanche, 2 h. 30.

Pharmacie de Famille Hygiène - Toilette GOMENOL

Puissant Antiseptique Général INOFFENSIF, CALMANT et CICATRISANT Souverain contre toutes les infections, inflammations et suppurations quel qu'en soit le siège, Brûlures, plaies, abcès, coliques, dysenterie, rhumes, catarrhes, maux de gorge, maux de dents et de gorges, aphtes, etc., etc. Crevasses-Engelures-Gelures

LES PRODUITS DU GOMENOL sont dans toutes les Pharmacies. Renseignements et échantillons : 17, rue Ambroise-Thomas, Paris.

FLORÉINE CRÈME DE BEAUTÉ REND LA PEAU DOUCE FRAICHE PARFUMÉE

Le gérant : ANTOINE KLEYVENS. Imprimerie WELROFF et ROGEE 16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.